



Notes explicatives concernant la Survey AML_REV

Questionnaire périodique relatif à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

TABLE DES MATIERES

I. PREAMBULE	2
II. INTRODUCTION	2
III. SECTION 1 : INFORMATIONS GENERALES	4
IV. SECTION 2 : POLITIQUES, PROCEDURES ET MESURES DE CONTROLE INTERNE	7
V. SECTION 3 : GEL DES AVOIRS/EMBARGOS/MESURES RESTRICTIVES.....	9
VI. SECTION 4 : EVALUATION DES RISQUES	10
VII. SECTION 5 : CLIENTELE ET ACTIVITES.....	13
VIII. SECTION 6 : DONNEES CHIFFREES.....	16
IX. SECTION 7 : AUDIT INTERNE	16
X. SECTION 8 : DIVERS.....	18

I. PREAMBULE

L'article 55 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises (ci-après "**la loi du 7 décembre 2016**") s'énonce comme suit :

“Le Collège peut, à l'égard des réviseurs d'entreprises ou de l'IRE, déterminer les règles relatives aux informations qui doivent être communiquées périodiquement ou systématiquement au Collège concernant les activités soumises à son contrôle.

Les personnes ou entités en question sont tenues de transmettre ces informations ou documents au Collège dans le délai et la forme que celui-ci détermine.”

Les articles 85, § 1^{er}, 6°, et 87 de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces (ci-après "**la loi AML**") prévoient que le Collège collecte des informations afin de disposer des données pertinentes relatives aux réviseurs d'entreprises qui sont nécessaires pour établir leur profil de risque. Le profil de risque des réviseurs d'entreprises permet au Collège d'effectuer le contrôle du respect de la loi AML d'une manière fondée sur les risques ("*risk based*"). C'est la raison pour laquelle le Collège a décidé d'envoyer un questionnaire ("**Survey AML_REV**") pour s'acquitter de cette obligation.

Les informations doivent être mises à la disposition du Collège, pour le 5 septembre 2022 au plus tard, en utilisant l'application en ligne sur la plateforme FiMiS, à l'exclusion de tout autre moyen. Cette application en ligne a été développée par le secrétariat général du Collège, qui est assuré par la FSMA. La loi du 7 décembre 2016 prévoit en effet que la FSMA fournit au Collège un soutien administratif, opérationnel et logistique.

Les informations fournies par les réviseurs d'entreprises ne sont pas publiées. En revanche, le Collège peut publier, notamment dans son rapport annuel, des informations générales sur la profession qui ne peuvent pas être rattachées à des réviseurs d'entreprises individuels. Les données confidentielles saisies dans la survey par les déclarants tombent sous le coup du secret professionnel du Collège, qui est défini à l'article 44 de la loi du 7 décembre 2016.

Le Collège prend soin de définir les termes utilisés de la manière la plus précise possible. Si, après une lecture attentive des présentes notes explicatives, vous avez des questions sur la survey, vous pouvez les envoyer par e-mail à info@ctr-csr.be.

II. INTRODUCTION

Certaines des questions de la survey ne requièrent pas nécessairement une réponse. Si vous n'avez pas répondu à une question alors qu'il le fallait, ou inversement, les règles de validation intégrées généreront un message d'erreur au moment où vous sauvegarderez la survey ou lorsque vous passerez à la section suivante. Le Collège vous recommande dès lors de lire attentivement les présentes notes explicatives avant de répondre au questionnaire ou tout en le complétant. Vous saurez alors immédiatement à quelles questions vous devez obligatoirement répondre.

Certaines questions de la survey sont accompagnées d'une explication portant sur le contenu. Ceci est indiqué par le symbole "i". Vous pouvez visualiser l'explication en maintenant le curseur sur le symbole.

La Survey AML_REV est divisée en huit sections :

- Section 1 : Informations générales
- Section 2 : Politiques, procédures et mesures de contrôle interne
- Section 3 : Gel des avoirs / embargos / mesures restrictives
- Section 4 : Évaluation des risques
- Section 5 : Clientèle et activités
- Section 6 : Données chiffrées
- Section 7 : Audit interne
- Section 8 : Divers.

Tous les cabinets de révision et tous les réviseurs d'entreprises personnes physiques inscrits au registre public doivent compléter le questionnaire, même s'ils n'exercent pas d'activité professionnelle à la date de reporting. Cela vaut également pour les réviseurs d'entreprises qui n'ont exercé aucune activité au cours de l'année civile à laquelle les informations se rapportent.

La nécessité ou non de répondre à l'intégralité du questionnaire dépend de votre situation. C'est pourquoi il vous est demandé, à la question 3 de la survey, d'indiquer à quelle catégorie vous appartenez :

Catégorie A : Cabinets de révision exerçant des missions révisorales et/ou d'autres activités dont l'exercice leur est autorisé par l'inscription au registre public¹. Ils doivent compléter le questionnaire dans son intégralité.

Catégorie B : Cabinets de révision n'exerçant aucune mission révisorale ni d'autres activités dont l'exercice leur est autorisé par l'inscription au registre public. Il leur suffit de répondre aux trois premières questions de la survey, puis de cocher la case "Nihil" dans les sections 2 à 8.

Catégorie C : Réviseurs d'entreprises personnes physiques exerçant des missions révisorales et/ou d'autres activités dont l'exercice leur est autorisé par l'inscription au registre public, et ne relevant pas de la catégorie E. Ils doivent compléter le questionnaire dans son intégralité.

Catégorie D : Réviseurs d'entreprises personnes physiques n'exerçant aucune mission révisorale ni d'autres activités dont l'exercice leur est autorisé par l'inscription au registre public. Il leur suffit de répondre aux trois premières questions de la survey, puis de cocher la case "Nihil" dans les sections 2 à 8.

Catégorie E : Réviseurs d'entreprises personnes physiques ou cabinets de révision effectuant des missions exclusivement au nom et pour le compte d'un (autre) cabinet de révision. Il leur suffit de répondre aux trois premières questions de la survey, puis de cocher la case "Nihil" dans les sections 2 à 8.

¹ Cette catégorie comprend, par exemple, les réviseurs d'entreprises qui peuvent exercer les activités professionnelles d'expert-comptable certifié en vertu de l'article 5, 2°, de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Exemples :

- Je suis un réviseur d'entreprises personne physique qui exerce son activité professionnelle en partie au sein d'un cabinet de révision et en partie en son nom propre. J'appartiens à la catégorie C et je dois compléter le questionnaire uniquement pour l'activité professionnelle que j'exerce en mon nom propre. La partie de l'activité professionnelle que j'exerce au sein d'un cabinet de révision sera couverte par le questionnaire complété par le cabinet de révision.
- J'exerce des activités révisorales au sein de mon entreprise unipersonnelle, exclusivement au nom et pour le compte d'un cabinet de révision tiers, et je facture ces activités à ce cabinet de révision. J'appartiens à la catégorie E et je dois seulement répondre aux trois premières questions de la survey, puis cocher la case "Nihil" dans les sections 2 à 8.
- Je suis temporairement empêché et je n'exerce aucune activité. J'appartiens à la catégorie D et je dois seulement répondre aux trois premières questions de la survey, puis cocher la case "Nihil" dans les sections 2 à 8.
- Je suis temporairement empêché et je n'exerce que des missions non révisorales, en ce compris des activités que je suis autorisé à exercer en vertu de mon inscription au registre public (par exemple, des activités de comptabilité). J'appartiens à la catégorie C et je dois compléter le questionnaire uniquement pour les activités que je suis autorisé à exercer par mon inscription au registre public.
- Je suis inscrit au registre public en tant que personne physique et avec le numéro d'inscription de mon cabinet de révision, dont je suis le seul réviseur d'entreprises ayant le pouvoir de signature. Dois-je compléter le questionnaire deux fois ? Oui, vous devez compléter le questionnaire pour vous-même en tant que personne physique et pour votre cabinet de révision. Si vous exercez des missions révisorales et/ou d'autres activités que vous êtes autorisé à exercer en vertu de votre inscription au registre public, uniquement pour le compte de votre cabinet de révision, vous devez indiquer dans le questionnaire 'personne physique' que vous relevez de la catégorie E et ne répondre qu'aux trois premières questions de la survey, puis cocher la case "Nihil" dans les sections 2 à 8. Vous devrez ensuite indiquer dans le questionnaire rempli au nom de votre cabinet de révision que vous appartenez à la catégorie A et compléter tout le questionnaire.

III. SECTION 1 : INFORMATIONS GENERALES

N°	Question	Explication
	Sauf mention contraire explicite dans la question, les réponses à la présente section doivent refléter la situation au jour de l'introduction de la déclaration.	
	Identification	

1.1	<ul style="list-style-type: none"> Nom du réviseur d'entreprises ou du cabinet de révision 	Ce champ est obligatoire.
1.2	<ul style="list-style-type: none"> Numéro d'inscription au registre public 	Ce champ est obligatoire.
1.3	<p>Veillez indiquer à quelle catégorie vous appartenez :</p> <ul style="list-style-type: none"> Catégorie A : Cabinets de révision exerçant des missions révisorales et/ou d'autres activités dont l'exercice leur est autorisé par l'inscription au registre public Catégorie B : Cabinets de révision n'exerçant aucune mission révisorale ni d'autres activités dont l'exercice leur est autorisé par l'inscription au registre public Catégorie C : Réviseurs d'entreprises personnes physiques exerçant des missions révisorales et/ou d'autres activités dont l'exercice leur est autorisé par l'inscription au registre public, et ne relevant pas de la catégorie E Catégorie D : Réviseurs d'entreprises personnes physiques n'exerçant aucune mission révisorale ni d'autres activités dont l'exercice leur est autorisé par l'inscription au registre public Catégorie E : Réviseurs d'entreprises personnes physiques ou cabinets de révision effectuant des missions exclusivement au nom et pour le compte d'un (autre) cabinet de révision 	<p>Une seule réponse est possible.</p> <p>Si vous avez indiqué la catégorie B, D ou E à la question 3, vous ne devez pas compléter la suite du présent questionnaire.</p> <p>Vous devez cocher la case "Nihil" dans les sections 2 à 5 et cliquer sur "Submit the survey" pour envoyer le questionnaire avec les réponses apportées aux questions 1.1 à 1.3. Tous les autres champs de la Section 1 doivent rester vides.</p> <p>Pour la catégorie C : Les réviseurs d'entreprises personnes physiques exerçant une activité professionnelle en partie au sein d'un cabinet de révision et en partie en nom propre doivent compléter le questionnaire uniquement pour l'activité qu'ils exercent en nom propre. La partie de l'activité qu'ils exercent au sein d'un cabinet de révision sera couverte par le questionnaire du cabinet de révision.</p>
1.4	Est-ce que vous êtes inscrit auprès de l'Institute for Tax Advisors and Accountants (ITAA) ? Si oui, en quelle qualité ?	Ce champ est obligatoire.
1.5	Si vous faites partie d'un réseau dont un ou plusieurs membre(s) est (sont) inscrit(s) auprès de l'Institute for Tax Advisors and Accountants (ITAA), veuillez indiquer en quelle(s) qualité(s).	Veillez également indiquer votre propre qualité.
1.5.1	Expert-comptable certifié	
1.5.2	Conseiller fiscal certifié	
1.5.3	Expert-comptable	
1.5.4	Expert-comptable fiscaliste	

1.6	Avez-vous désigné une personne responsable, au plus haut niveau, au sein de votre organe légal d'administration ou de votre direction effective ?	Ce champ est obligatoire. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux cinq questions suivantes.
	Si oui, veuillez mentionner :	
1.7	<ul style="list-style-type: none"> • ses nom et prénom ; 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 1.6.
1.8	<ul style="list-style-type: none"> • son numéro d'inscription au registre public ; 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 1.6.
1.9	<ul style="list-style-type: none"> • sa fonction ; 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 1.6.
1.10	<ul style="list-style-type: none"> • son numéro de téléphone ; 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 1.6.
1.11	<ul style="list-style-type: none"> • son adresse e-mail. 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 1.6.
1.12	Avez-vous désigné un AMLCO ?	Ce champ est obligatoire. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux quatre questions suivantes.
	Si oui, veuillez mentionner :	
1.13	<ul style="list-style-type: none"> • ses nom et prénom ; 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 1.12.
1.14	<ul style="list-style-type: none"> • le cas échéant, son numéro d'inscription au registre public ; 	
1.15	<ul style="list-style-type: none"> • son numéro de téléphone ; 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 1.12.
1.16	<ul style="list-style-type: none"> • son adresse email. 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 1.12.
	Identité de la personne qui répond au questionnaire :	
	Veuillez mentionner :	
1.17	<ul style="list-style-type: none"> • les nom et prénom de la personne qui répond au questionnaire ; 	Ce champ est obligatoire.
1.18	<ul style="list-style-type: none"> • la fonction de la personne qui répond au questionnaire ; 	
1.19	<ul style="list-style-type: none"> • l'adresse e-mail de la personne qui répond au questionnaire. 	Ce champ est obligatoire.
	Combien de filiales avez-vous	
1.20.1	a) en Belgique ?	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.
1.20.2	b) au sein de l'UE (hors Belgique) ?	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.

1.20.3	c) en dehors de l'UE (y compris les pays à haut risque) ?	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.
1.20.4	d) dans un pays à haut risque ? Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tels sur le site du SPF Finances accessible via le lien suivant : https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.
	Combien de succursales avez-vous	
1.21.1	a) en Belgique ?	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.
1.21.2	b) au sein de l'UE (hors Belgique) ?	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.
1.21.3	c) en dehors de l'UE (y compris les pays à haut risque) ?	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.
1.21.4	d) dans un pays à haut risque ? Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tels sur le site du SPF Finances accessible via le lien suivant : https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.

IV. SECTION 2 : POLITIQUES, PROCEDURES ET MESURES DE CONTROLE INTERNE

N°	Question	Explication
	Sauf mention contraire explicite dans la question, les réponses à la présente section doivent refléter la situation au jour de l'introduction de la déclaration.	
	Indiquez pour chacun des sujets suivants si vous disposez de politiques, procédures et mesures de contrôle interne adéquates et établies par écrit :	
	a) L'identification des :	
2.1	i. clients	Ce champ est obligatoire.
2.2	ii. mandataires	Ce champ est obligatoire.
2.3	iii. bénéficiaires effectifs	Ce champ est obligatoire.
2.4	b) La vérification de l'identité des clients, mandataires, et bénéficiaires effectifs au moyen de sources fiables et de documents probants	Ce champ est obligatoire.

2.5	c) L'identification des caractéristiques du client (profession, secteur d'activité, ...)	Ce champ est obligatoire.
2.6	d) L'identification de la nature envisagée de la relation d'affaires	Ce champ est obligatoire.
2.7	e) L'adaptation des devoirs de vigilance liés à l'identification et à la vérification de l'identité (points a. et b. ci-dessus) en fonction du risque associé à la relation d'affaires tel qu'il a été déterminé (c'est-à-dire mesure simplifiées en cas de risque faible et mesures renforcées en cas de risque élevé)	Ce champ est obligatoire.
	f) La mise à jour, conformément à l'article 35 de la loi AML, de:	
2.8	<ul style="list-style-type: none"> l'identification des clients 	Ce champ est obligatoire.
2.9	<ul style="list-style-type: none"> la vérification de l'identité des clients 	Ce champ est obligatoire.
2.10	<ul style="list-style-type: none"> l'identification des caractéristiques du client 	Ce champ est obligatoire.
2.11	<ul style="list-style-type: none"> l'identification de la nature envisagée de la relation d'affaires 	Ce champ est obligatoire.
2.12	g) L'analyse de l'origine des fonds	Ce champ est obligatoire.
2.13	h) La politique d'acceptation des clients en matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme	Ce champ est obligatoire.
2.14	i) La détection des transactions atypiques	Ce champ est obligatoire.
2.15	j) Concernant les personnes politiquement exposées (PPE) :	Ce champ est obligatoire.
2.16	<ul style="list-style-type: none"> leur identification 	Ce champ est obligatoire.
2.17	<ul style="list-style-type: none"> l'application de mesures de vigilance renforcées en cas de relation d'affaires avec une PPE (établir l'origine du patrimoine et des fonds, obtenir d'un membre d'un niveau élevé de la hiérarchie l'autorisation de nouer ou de maintenir une relation d'affaires ou de réaliser une opération occasionnelle, exercer une surveillance accrue de la relation, ...) 	Ce champ est obligatoire.
	k) Concernant les pays à haut risque :	Ce champ est obligatoire.

2.18	<ul style="list-style-type: none"> l'identification des situations impliquant un pays à haut risque 	Ce champ est obligatoire.
2.19	<ul style="list-style-type: none"> l'application de mesures de vigilance renforcées lorsqu'une telle situation est détectée 	Ce champ est obligatoire.
2.20	l) Le signalement interne des opérations atypiques à l'AMLCO	Ce champ est obligatoire.
2.21	m) Le signalement à la Cellule de traitement des informations financières (CTIF)	Ce champ est obligatoire.
2.22	n) Le respect des dispositions contraignantes en matière d'embargos et d'autres mesures restrictives	Ce champ est obligatoire.
2.23	Procédez-vous à une révision et à une mise à jour de vos politiques, pratiques et procédures internes :	Ce champ est obligatoire. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux trois questions suivantes.
2.24	<ul style="list-style-type: none"> au minimum, une fois par an ? 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 2.23.
2.25	<ul style="list-style-type: none"> lors de la survenance d'un nouveau risque ou de l'augmentation d'un risque, par exemple, suite à la détection d'une opération suspecte ? 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 2.23.
2.26	Cette révision et mise à jour sont-elles formalisées dans un document écrit ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 2.23.

V. SECTION 3 : GEL DES AVOIRS/EMBARGOS/MESURES RESTRICTIVES

N°	Question	Explication
	Sauf mention contraire explicite dans la question, les réponses à la présente section doivent refléter la situation au jour de l'introduction de la déclaration.	
3.1	Les facteurs de risques liés aux dispositions contraignantes en matière d'embargos et de gels des avoirs sont-ils repris dans votre évaluation globale des risques et dans votre classification des risques ?	Ce champ est obligatoire.
3.2	Vos procédures internes prévoient-elles de vérifier si les clients, mandataires, bénéficiaires effectifs figurent sur les listes de personnes/entités concernées par les embargos financiers et le gel des avoirs ?	Ce champ est obligatoire.

3.3	Vos procédures internes prévoient-elles de prendre en compte les modifications des listes de personnes/entités concernées par les embargos financiers et le gel des avoirs et d'effectuer un nouveau contrôle des clients après chaque modification ?	Ce champ est obligatoire.
3.4	Procédez-vous à la détection des personnes/entités concernées par les embargos financiers et le gel des avoirs à l'aide de :	Ce champ est obligatoire. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux deux questions suivantes.
3.5	- un système manuel ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 3.4.
3.6	- un système de consultation/détection auprès d'une tierce partie ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 3.4.
3.8	Vos procédures internes prévoient-elles d'informer la Trésorerie du SPF Finances en cas de détection d'un cas relatif au gel des avoirs ou aux embargos financiers ?	Ce champ est obligatoire.

VI. SECTION 4 : EVALUATION DES RISQUES

N°	Question	Explication
	Sauf mention contraire explicite dans la question, les réponses à la présente section doivent refléter la situation au jour de l'introduction de la déclaration.	
4.1	Avez-vous procédé à une évaluation globale des risques conformément à la réglementation AML ?	Ce champ est obligatoire. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux 19 questions suivantes.
4.2	Cette évaluation globale des risques est-elle établie et documentée par écrit ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.1.
4.3	Cette évaluation globale des risques a-t-elle été établie sous la responsabilité de l'AMLCO ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.1.
4.4	Cette évaluation globale des risques a-t-elle été approuvée au plus haut niveau par l'organe légal d'administration ou la direction effective ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.1.

4.5	Procédez-vous à une révision et à une mise à jour de l'évaluation globale des risques :	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.1. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux trois questions suivantes.
4.6	<ul style="list-style-type: none"> • au minimum une fois par an ? 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.5.
4.7	<ul style="list-style-type: none"> • chaque fois que se produit un événement susceptible d'avoir un impact significatif sur un ou plusieurs risques ? 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.5.
4.8	Cette révision et mise à jour sont-elles formalisées par écrit ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.5.
	Votre évaluation globale des risques tient-elle compte des éléments suivants :	
4.9	<ul style="list-style-type: none"> a) Les facteurs de risques inhérents aux clients ? 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.1. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux cinq questions suivantes.
	Si oui, utilisez-vous en particulier les facteurs de risques inhérents aux clients suivants, indicatifs d'un risque potentiellement plus élevé :	
4.10	i. les clients qui sont des structures sans personnalité juridique comme des trusts, fiducies, associations de fait, société en commandite, etc. ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.9.
4.11	ii. les clients dont la structure de propriété paraît inhabituelle ou exagérément complexe au regard de la nature de leurs activités ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.9.
4.12	iii. les clients (y compris les mandataires et bénéficiaires effectifs) qui sont des personnes politiquement exposées (PPE), des membres de la famille de PPE ou des personnes connues pour être étroitement associées à des PPE ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.9.
4.13	iv. les clients qui sont actifs dans des secteurs à risque (secteur du luxe, des véhicules d'occasion, de l'Horeca, des jeux d'argent et de hasard, de la construction, etc.) ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.9.
4.14	v. les activités nécessitant beaucoup d'espèces ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.9.

4.15	b) Les facteurs de risques liés aux produits, aux services et aux opérations ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.1.
4.16	c) Les facteurs de risques géographiques ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.1. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux trois questions suivantes.
	Utilisez-vous en particulier les facteurs de risques géographiques suivants, indicatifs d'un risque potentiellement plus élevé :	
4.18	i. les clients (y compris les mandataires et bénéficiaires effectifs) qui sont domiciliés dans des pays à haut risque ? (Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tels sur le site du SPF Finances accessible via le lien suivant : https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques)	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.16.
4.19	ii. les clients (y compris les mandataires et bénéficiaires effectifs) ayant des activités dans des pays à haut risque ? (Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tels sur le site du SPF Finances accessible via le lien suivant : https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques)	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.16.
4.20	iii. les clients (y compris les mandataires et bénéficiaires effectifs) qui ont des relations d'affaires dans des pays à haut risque ? (Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tels sur le site du SPF Finances accessible via le lien suivant : https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques)	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.16.
4.21	Compte tenu des risques identifiés, avez-vous classé vos clients en fonction d'un niveau de risque ?	Ce champ est obligatoire. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux deux questions suivantes.
4.22	Si oui, la classification des clients tient-elle compte du fait que le profil du client ne correspond pas au profil type de votre clientèle ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.21.
4.23	Si oui, la classification des clients tient-elle compte du fait que les opérations effectuées par le client ne correspondent pas à son profil ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 4.21.
4.24	Compte tenu des risques identifiés, avez-vous établi des mesures de vigilance renforcées pour les situations considérées comme présentant un risque de BC/FT élevé ?	Ce champ est obligatoire.

VII. SECTION 5 : CLIENTELE ET ACTIVITES

N°	Question	Explication
	Sauf mention contraire explicite dans la question, les réponses à la présente section doivent refléter la situation au jour de l'introduction de la déclaration.	
5.1	Exercez-vous des missions pour des clients, mandataires, bénéficiaires effectifs domiciliés à l'étranger ?	Ce champ est obligatoire. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux trois questions suivantes.
	Si oui, veuillez préciser le nombre :	
5.2	<ul style="list-style-type: none"> Au sein de l'UE (en dehors de la Belgique) 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.1. Dans ce cas, vous devez répondre au moins "1" à l'une des questions 5.2, 5.3 ou 5.4.
5.3	<ul style="list-style-type: none"> En dehors de l'UE (y compris les pays à haut risque) 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.1. Dans ce cas, vous devez répondre au moins "1" à l'une des questions 5.2, 5.3 ou 5.4.
5.4	<ul style="list-style-type: none"> Dans un pays à haut risque? (Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tels sur le site du SPF Finances accessible via le lien suivant : https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques) 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.1. Dans ce cas, vous devez répondre au moins "1" à l'une des questions 5.2, 5.3 ou 5.4.
	Combien de missions exercez-vous pour des clients nationaux ou étrangers actifs dans les secteurs mentionnés ci-dessous :	
5.5	<ul style="list-style-type: none"> Secteur du luxe : les bijoutiers, les commerçants en métaux précieux, les commerçants en antiquités et œuvres d'art. 	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.
5.6	<ul style="list-style-type: none"> Secteur des véhicules d'occasion 	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.
5.7	<ul style="list-style-type: none"> Secteur HORECA : restaurants, cafés 	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.
5.8	<ul style="list-style-type: none"> Secteur des loisirs : jeux de hasard proposés par les casinos, les salles de jeux, les sociétés de paris et la Loterie Nationale (y compris lorsque les jeux de hasard sont proposés en ligne) 	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.

5.9	<ul style="list-style-type: none"> Secteur de la distribution au détail : night et phone-shops, le tabac et les entrepôts fiscaux 	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.
5.10	<ul style="list-style-type: none"> Secteur immobilier : les entreprises de construction et les agences immobilières. 	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.
5.11	Avez-vous des clients qui sont des associations sans but lucratif, des fondations, des trusts ou des organisations similaires qui transfèrent des fonds en dehors de l'UE ?	Ce champ est obligatoire. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux deux questions suivantes.
	Si oui, veuillez préciser le nombre selon la zone géographique concernée.	
5.12	<ul style="list-style-type: none"> En dehors de l'UE (y compris les pays à haut risque) 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.11.
5.13	<ul style="list-style-type: none"> Dans des pays à haut risque? Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tels sur le site du SPF Finances accessible via le lien suivant : https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.11.
5.14	Avez-vous identifié certains clients et/ou mandataires à distance (c'est-à-dire sans contact <i>face-to-face</i>) au cours de l'année civile écoulée ?	Ce champ est obligatoire.
5.15	Veillez-vous à identifier les personnes politiquement exposées (PPE) parmi vos clients et leurs mandataires et bénéficiaires effectifs ?	Ce champ est obligatoire. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux quatre questions suivantes.
5.16	La détection des PPE est-elle réalisée au moyen d'un système de consultation/de détection ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.15.
	A quelle fréquence procédez-vous à cette vérification :	
5.18	<ul style="list-style-type: none"> - lorsqu'il s'agit d'un nouveau client ? 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.15.
5.19	<ul style="list-style-type: none"> - en cours de relation pour les clients existants ? 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.15.
5.20	Avez-vous identifié des PPE parmi vos clients et leurs mandataires et bénéficiaires effectifs au cours de l'année civile écoulée ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.15. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux quatre questions suivantes.
	Si oui, veuillez préciser le nombre :	
5.21	<ul style="list-style-type: none"> En Belgique 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.20.
5.22	<ul style="list-style-type: none"> Au sein de l'UE (en dehors de la Belgique) 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.20.

5.23	<ul style="list-style-type: none"> En dehors de l'UE (y compris les pays à haut risque) 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.20.
5.24	<ul style="list-style-type: none"> Dans des pays à haut risque. Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tels sur le site du SPF Finances accessible via le lien suivant : https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.20.
5.25	Avez-vous effectué des missions comptables au cours de l'année civile écoulée ?	Ce champ est obligatoire. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux deux questions suivantes.
5.26	Si oui, veuillez indiquer le montant des honoraires que vous avez facturés pour ces missions comptables au cours de l'année civile écoulée.	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.25. Le montant doit être supérieur ou égal à zéro.
5.27	Si oui, veuillez indiquer le pourcentage de votre chiffre d'affaires que ces honoraires représentaient au cours de l'année civile écoulée.	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.25. Le pourcentage doit être au minimum de zéro et au maximum de cent.
5.28	Avez-vous effectué des missions fiscales au cours de l'année civile écoulée ?	Ce champ est obligatoire. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux deux questions suivantes.
5.29	Si oui, veuillez indiquer le montant des honoraires que vous avez facturés pour ces missions comptables au cours de l'année civile écoulée.	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.28. Le montant doit être supérieur ou égal à zéro.
5.30	Si oui, veuillez indiquer le pourcentage de votre chiffre d'affaires que ces honoraires représentaient au cours de l'année civile écoulée.	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.28. Le pourcentage doit être au minimum de zéro et au maximum de cent.
5.31	Avez-vous effectué des missions dans le cadre d'un apport en nature et/ou d'un quasi-apport au cours de l'année civile écoulée ?	Ce champ est obligatoire. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux trois questions suivantes.
5.32	Si oui, veuillez indiquer le nombre de missions que vous avez effectuées au cours de l'année civile écoulée.	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.31. Le montant doit être au moins égal à 1.
5.33	Si oui, veuillez indiquer le montant des honoraires afférents à ces missions que vous avez facturé au cours de l'année civile écoulée.	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.31. Le montant doit être au moins égal à 1.
5.34	Si oui, veuillez indiquer le pourcentage de votre chiffre d'affaires que ces honoraires représentaient au cours de l'année civile écoulée.	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 5.31. Le

		pourcentage doit être au minimum de zéro et au maximum de cent.
--	--	---

VIII. SECTION 6 : DONNEES CHIFFREES

N°	Question	Explication
	Sauf mention contraire explicite dans la question, les réponses à la présente section doivent refléter la situation au jour de l'introduction de la déclaration.	
6.1	Combien de clients avez-vous refusés au cours de l'année civile écoulée, indépendamment de la raison ?	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.
6.2	Combien de clients avez-vous refusés au cours de l'année civile écoulée pour des raisons partiellement ou exclusivement liées à l'AML ?	Ce champ est obligatoire. Le nombre ne peut pas être supérieur à celui indiqué pour la question 6.1.
6.3	Combien de clients avez-vous refusés au cours de l'année civile écoulée pour des raisons exclusivement liées à l'AML ?	Ce champ est obligatoire. Le nombre ne peut pas être supérieur à celui indiqué pour la question 6.2.
6.4	Combien de cas d'embargos financiers et de gel des avoirs avez-vous détectés au cours de l'année civile écoulée ?	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.
6.5	Pour quel montant ?	Ce champ est obligatoire. Le montant doit être supérieur ou égal à zéro.
6.6	Combien de rapports avez-vous établis au cours de l'année civile écoulée concernant des opérations atypiques détectées (avec ou sans déclaration à la CTIF) ?	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.
6.7	Combien de déclarations de soupçons avez-vous adressées à la CTIF au cours de l'année civile écoulée ?	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.

IX. SECTION 7 : AUDIT INTERNE

N°	Question	Explication
	Sauf mention contraire explicite dans la question, les réponses à la présente section doivent refléter la situation au jour de l'introduction de la déclaration.	
7.1	Disposez-vous d'une fonction d'audit interne indépendante qui teste votre organisation AML ?	Ce champ est obligatoire. Vous répondez "Non applicable" (n.a.) si vous n'êtes pas soumis à l'obligation de prévoir une fonction d'audit

		interne indépendante. Dans ce cas et aussi si vous répondez non à cette question, vous ne pouvez pas répondre aux 13 questions suivantes.
	Veillez répondre aux questions suivantes relatives aux activités de la fonction d'audit interne en matière de respect de la réglementation AML.	
7.2	Existe-t-il un planning/cycle pour la réalisation de ces audits ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 7.1.
7.3	Quand la fonction d'audit interne a-t-elle effectué ces audits pour la dernière fois ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 7.1.
7.4	Quel a été le résultat de ces audits ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 7.1.
	Veillez répondre aux questions suivantes relatives aux activités de la fonction d'audit interne en matière de respect des embargos financiers et autres mesures restrictives.	
7.5	Existe-t-il un planning/cycle pour la réalisation de ces audits ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 7.1.
7.6	Quand la fonction d'audit interne a-t-elle effectué ces audits pour la dernière fois ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 7.1.
7.7	Quel a été le résultat de ces audits ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 7.1.
	Veillez indiquer ci-dessous si la fonction d'audit interne a effectué des audits concernant les sujets AML suivants, au cours de l'année civile écoulée, et quel en a été le résultat :	
7.8	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et vérification de l'identité (clients, mandataires, bénéficiaires effectifs) 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 7.1.
7.9	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des personnes politiquement exposées 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 7.1.
7.10	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des caractéristiques du client, de la finalité et de la nature de la relation d'affaires ou de l'opération occasionnelle 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 7.1.
7.11	<ul style="list-style-type: none"> • Acceptation des clients 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 7.1.
7.12	<ul style="list-style-type: none"> • Vigilance continue 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 7.1.
7.13	<ul style="list-style-type: none"> • Réévaluation périodique du risque client (<i>client review</i>) 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 7.1.
7.14	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des dispositions contraignantes en matière d'embargos financiers et autres mesures restrictives 	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 7.1.

X. SECTION 8 : DIVERS

N°	Question	Explication
	Sauf mention contraire explicite dans la question, les réponses à la présente section doivent refléter la situation au jour de l'introduction de la déclaration.	
	<i>Formation du personnel</i>	
8.1	Précisez combien de personnes au sein de votre cabinet sont exposées aux risques de BC/FT ?	Ce champ est obligatoire. Le nombre doit être supérieur ou égal à zéro.
8.2	Disposez-vous d'un programme de sensibilisation et de formation portant sur la réglementation AML ?	Ce champ est obligatoire.
8.3	Quand a été donnée la dernière formation relative à la réglementation AML ?	Ce champ est obligatoire, sauf si vous avez répondu non ou "non applicable" à la question 8.2.
8.4	Disposez-vous de procédures visant à vérifier, lors du recrutement et de l'affectation des membres de votre personnel, que ces personnes disposent d'une honorabilité adéquate par rapport aux risques liés aux tâches ou fonctions qu'elles exerceront ?	Ce champ est obligatoire. Si vous avez répondu "non applicable" à la question 8.2, vous devez ici aussi répondre "non applicable".
	<i>Procédures de signalement interne</i>	
8.6	Avez-vous mis en place des procédures permettant aux membres de votre personnel de signaler à l'AMLCO et/ou à la personne responsable au plus haut niveau, par une voie spécifique, indépendante et anonyme, les infractions aux obligations AML ?	Ce champ est obligatoire. Si vous avez répondu "non applicable" à la question 8.2, vous devez ici aussi répondre "non applicable". Si vous répondez ici non ou "non applicable", vous ne pouvez pas répondre à la question suivante.
8.7	Avez-vous porté activement ces procédures de signalement interne à la connaissance des membres de votre personnel (au moyen de l'intranet, par e-mail...) ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 8.6.
	<i>Sous-traitance</i>	
8.8	Au cours de l'année civile écoulée, avez-vous sous-traité (tant au sein qu'en dehors du réseau) des tâches portant sur le respect de la réglementation AML ?	Ce champ est obligatoire. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre aux trois questions suivantes.
8.9	Existe-il une convention écrite avec la tierce partie à laquelle vous avez sous-traité ces tâches (tant au sein qu'en dehors du réseau), déterminant les accords, responsabilités et obligations mutuelles ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 8.8.
8.10	Avez-vous défini une politique (processus/cycle) pour le contrôle de la qualité des tâches sous-traitées (tant au sein qu'en dehors du réseau) ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 8.8.

8.11	Quand avez-vous contrôlé pour la dernière fois la qualité des tâches sous-traitées (tant au sein qu'en dehors du réseau) ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 8.8.
	<i>Conservation des données</i>	
8.12	Avez-vous pris en compte dans vos procédures les délais de conservation des données personnelles (7 ans en 2017, 8 ans en 2018, 9 ans en 2019 et 10 ans à partir de 2020) ?	Ce champ est obligatoire.
8.13	Avez-vous mis en place une procédure de destruction des données à caractère personnel à l'issue des périodes de conservation ?	Ce champ est obligatoire.
8.14	Avez-vous établi une procédure concernant l'obligation de conserver et documenter l'évaluation des risques, ainsi que toute modification apportée à celle-ci, de façon à pouvoir démontrer au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises l'adéquation de l'évaluation des risques et des mesures de gestion des risques associées ?	Ce champ est obligatoire.
8.15	L'AMLCO a-t-il établi un rapport d'activités au cours de l'année civile écoulée ?	Ce champ est obligatoire. Si vous répondez non ici, vous ne pouvez pas répondre à la question suivante.
8.16	Si oui, ce rapport a-t-il été soumis à l'organe légal d'administration ?	Ce champ est obligatoire si vous avez répondu oui à la question 8.15.

* * *